

■ **Henry Senaud**, à Montreux, CH-550-0045714-2, café-re-
staurant (FOSC du 27.10.1977, p. 3438). Son titulaire étant dé-
cédé, l'entreprise individuelle est radiée d'office, conformément
aux dispositions de l'art. 152 al. 5 ORC.
Registre journalier no 6757 du 05.05.2009
(05011514 / CH-550.0.045.714-2)